## MOTION

## Pour sursoir à la densification du périmètre de la Tambourine et pour engager de vraies négociations avec l'association des habitants

- ◆ Vu le vote imminent du Gd-Conseil concernant le crédit pour la construction d'un bâtiment HEG à Batelle dans le quartier de la Tambourine (PL10 516);
- ◆ vu la position claire du Conseil municipal pour demander de sursoir à cette décision en attendant la finalisation d'un nouveau PLQ;
- vu que le Conseil administratif s'était engagé à soutenir cette position auprès du Gd-Conseil et du Conseil d'Etat;
- vu les promesses du Conseil administratif auprès de l'association des habitants de quartier de faire tout ce qui était en son pouvoir pour trouver une solution satisfaisante avec l'Etat;
- ◆ vu que le Conseil administratif avait écrit le 29 juillet 2008 et le 6 mai 2009 au Conseil d'Etat pour exprimer en son nom et celui du Conseil municipal sa désapprobation de la façon dont les négociations se déroulaient et sur le fait qu'aucune amélioration n'avait été proposée;
- vu que dans ces courrier, le Conseil administratif relevait que la poursuite du projet de construction de bâtiments universitaires et HEG sur ce périmètre porterait gravement atteinte à la qualité de vie des habitants;
- vu que lors de son audition auprès de la commission des travaux du Grand Conseil en date du 10 décembre 2010, Monsieur le maire Marc Nobs aurait affirmé (voir rapport daté du 10 janvier 2011)
  - que l'exécutif communal était très partagé quant au projet et qu'il avait déjà donné à deux reprises un préavis favorable au projet
  - que les propositions qui sont faites par le Conseiller d'Etat Marc Muller sont satisfaisantes pour la Commune
  - et que la Commune ne pose pas les mêmes doléances que l'association des habitants et qu'il ne peut prendre position sur ses demandes ;
- vu que la position du Conseil municipal n'a aucunement été portée par Monsieur Nobs;
- vu que ces propos sont en contradiction avec les engagements du Conseil administratif faits devant le Conseil municipal et les représentants de l'association des habitants de la Tambourine;
- vu que les déclarations de Monsieur Nobs ont contribué à amener la majorité des députés à préaviser favorablement ce crédit;

## le Conseil municipal demande au Conseil administratif

- 1. D'envoyer un courrier au Gd-Conseil et au Conseil d'Etat réexprimant clairement la position du Conseil municipal qui demande de sursoir à la construction d'un bâtiment supplémentaire sur ce périmètre jusqu'à que soit finalisé le nouveau PLQ et d'engager de vraies consultations avec l'association des habitants de la Tambourine;
- 2. D'y expliquer que la position exprimée par Monsieur Nobs lors de la commission des travaux du Gd-Conseil ne représente aucunement la position de la commune de Carouge mais bien celle de son auteur (ou de la majorité du Conseil administratif);
- 3. D'adresser une copie de ce courrier à l'association des habitants de la Tambourine.

Motion votée par 23 oui, 0 non et 6 abstentions